

**ARRÊTÉ**

relatif à la dénomination d'artères et de places sur la commune de Versoix

du 30 avril 1975

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Versoix du 9 janvier 1975 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné les noms suivants :

A Anciens noms d'artères et de places dont l'officialisation est ratifiée par le présent arrêté.

58. Place Louis-Auguste-BRUN (peintre, maire de 1802 à 1808), à la petite place située au débouché de la rue des Boucheries sur la route de Suisse (R.C.8) à la hauteur des nos 15 et 17.
59. Place Louis-SIMOND (maire de 1824 à 1831), à la place située à la jonction de la rue de l'Industrie et de la rue des Boucheries et débouchant sur la route de Suisse (R.C.8) à la hauteur du no 37.
60. Place BORDIER (du nom de deux anciens maires), à la place (de stationnement) située au débouché du chemin du Vieux-Port sur la route de Suisse (R.C.8).
61. Place Charles-DAVID (médecin et maire de 1892 à 1897), à la place située au débouché de la rampe de la Gare sur la route de Suisse (R.C.8) à la hauteur du no 57.

.../...

Séance du 30 avril 1975

62. Place Jean-Georges-MUSSARD (mairie de 1833 à 1834), à la place située au débouché de la route de Sauverny (R.C.37) sur la route de Suisse (R.C.8) à la hauteur du no 100.
63. Chemin de Braille (lieu-dit), à l'artère partant de la route de Suisse (R.C.8) à la limite cantonale Vaud-Genève et aboutissant à la route de l'Etraz.
64. Chemin César-COURVOISIER (mairie de 1906 à 1910), à l'artère partant de la rue des Moulins (en face de la chocolaterie) et aboutissant à la jonction de la rue des Moulins et du chemin Vandelle.
65. Avenue Jean-François-DESHUSSES (mairie de 1866 à 1874 et de 1878 à 1892), à l'artère reliant le chemin Vandelle (à la hauteur de la halle aux marchandises CFF) à la route de Suisse (R.C.8).
66. Rue de l'Industrie, à l'artère reliant la place Louis-SIMOND à la rue des Moulins.
67. Chemin du Molard (lieu-dit), à l'artère, sans issue, partant de la route des Fayards (R.C.34a) et desservant le parc de stationnement des forains.
68. Rue des Moulins, à l'artère partant de la route de Suisse (R.C.8) à la hauteur du no 13 et aboutissant à la jonction du chemin César-COURVOISIER et du chemin Vandelle.
69. Chemin Jean-Baptiste-VANDELLE (mairie de 1834 à 1844), à l'artère partant de la jonction de la rue des Moulins et du chemin César-Courvoisier et aboutissant à la route de Suisse (R.C.8) à la hauteur du no 85.
70. Quai de Versoix, à l'artère longeant le lac (entre la jetée et le débarcadère CGN) partant de la route de Suisse (R.C.8) à la hauteur du no 18 pour la rejoindre à la hauteur du no 36.
79. Rue des Boucheries, à l'artère reliant la place Louis-Auguste-Brun à la place Louis-Simond.
52. Chemin de la Scie, à l'artère, sans issue, partant de la jonction de la route de Lausanne (R.C.8) / route des Fayards (R.C.34a) / route de Suisse (R.C.8) pour se terminer entre les voies CFF et la Versoix.

.../...

B Nouveaux noms d'artères.

71. Chemin du Bois-de-la-Gueule (lieu-dit), à l'artère forestière partant du chemin du Biolay (jonction chemin des Rouvières) et aboutissant au chemin des Douves (en suivant le tracé de la ligne à haute tension de l'E.O.S.).
72. Chemin du Levant, à l'artère, sans issue, partant de la route de Saint-Loup à environ 60 m. au nord du débouché du chemin de Villars.
73. Chemin de la Chocolaterie, à l'artère, sans issue, (connue jusqu'à ce jour sous le nom de " chemin de la Papeterie ") partant de la rue du Vieux-Moulin et desservant la fabrique de chocolat.
74. Avenue CHOISEUL (Etienne-François, duc de CHOISEUL, (1719-1785), ministre des affaires étrangères de Louis XV, qui tenta de créer à Versoix une ville concurrente de Genève), à l'artère partant de Pont-Céard à la hauteur du no 6 pour aboutir au chemin de Montfleury à la hauteur du no 17.
75. Grand-Montfleury (lieu-dit), à l'artère desservant cette région et partant du chemin de Montfleury (à l'est des voies CFF) pour rejoindre, par le nord, ce même chemin à l'est du nouveau groupe scolaire.
76. Rue du Vieux-Moulin, à l'artère, sans issue, partant en direction du sud de la rue des Moulins.
77. Chemin du Pré-Colomb (ancien lieu-dit), à l'artère partant du chemin de Pont-Céard, vers le nord, et aboutissant à la route de Suisse (R.C.8) en face du débouché du chemin Huber-Saladin.
78. Route de Malagny, à l'artère faisant suite à la route déjà ainsi dénommée sur la commune de Genthod et aboutissant à la route des Fayards (R.C.34a) en face du débouché du chemin du Molard.

C Modification des tenants et aboutissants d'artères déjà dénommées précédemment (rectification de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 décembre 1972)

7. Chemin d'Ecogia, part du chemin du Biolay pour aboutir à la route de Sauverny (R.C.37).

Séance du 30 avril 1975

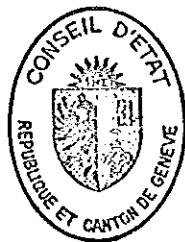
25. Chemin du Calot, part de l'avenue de Richelien pour aboutir au chemin des Doves (en croisant le chemin des Culparris et le chemin des Rouvières).
29. Chemin de la Fernasse, part de l'avenue de Richelien pour aboutir au chemin du Biolay.

N.B. Les numéros se réfèrent au plan de situation de ces artères.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er juin 1975.

Communiqué à :

Travaux	7 ex.
Police	1 ex.
cadastre	1 ex.
chancelier	1 ex.
sautier	3 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

Halland